

« La coopérative est un modèle vertueux et plus démocratique » : une proposition de loi déposée pour faciliter la reprise des entreprises par leurs salariés

Face à la vague de transmissions d'entreprises et à la hausse des faillites, le député LFI Matthias Tavel a déposé mercredi 22 avril une proposition de loi pour lever les obstacles culturels, juridiques et financiers qui freinent encore la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de coopérative.

[Social et Économie](#)

Publié le 22 avril 2026 par le Journal l'Humanité

[Léa Darnay](#)



Actuellement, les salariés qui reprennent leur entreprise ne peuvent pas bénéficier des prêts de transmission de Bpifrance, pourtant accessibles aux repreneurs traditionnels.

© Gros

Et si les salariés s'approprièrent leur outil de travail ? Mercredi 22 avril, le député LFI de Loire-Atlantique, Matthias Tavel, a déposé une proposition de loi visant à « *faciliter la reprise d'entreprises par leurs salariés sous forme de coopérative* ». Le texte prévoit, notamment, la création d'un « droit de reprise » ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement financier.

Un dirigeant sur quatre a aujourd'hui plus de 60 ans et près de 700 000 entreprises pourraient changer de main dans les dix prochaines années. Selon [une étude de Bpifrance Le Lab](#), publiée en novembre 2025, 40 % des dirigeants envisagent de transmettre leur société dans les cinq ans.

D'ici à 2030, environ 370 000 entreprises pourraient ainsi être concernées, dont 310 000 TPE et 58 000 PME. La question se pose de savoir si les repreneurs seront des fonds d'investissement ou les salariés eux-mêmes...

Dans une économie où [l'héritage représente désormais 60 % du patrimoine](#), contre 35 % dans les années 1970, la transmission d'entreprise apparaît ainsi comme un enjeu majeur pour une société plus démocratique dans les prochaines années.

D'autant que, lorsque la transmission est prévue dans plus d'un an, « 70 % des dirigeants n'ont pas entamé sa préparation », selon l'étude. « Pourquoi pas les salariés ? » lançait Matthias Tavel lors de la présentation publique de sa proposition de loi le 15 avril.

Les coopératives comme alternative

En cinq ans, le modèle coopératif s'est développé de 19 %, soit 674 coopératives. Aujourd'hui, les sociétés coopératives et participatives (Scop), dans lesquelles plus de 51 % du capital appartient aux salariés, et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), dans lesquelles le capital peut appartenir à des acteurs extérieurs, représentent environ 4 600 entreprises en France.

En 2024, 58 % des nouvelles Scop étaient des créations ex nihilo, 19 % des transmissions d'entreprises saines, 16 % des transformations d'associations et seulement 7 % des reprises d'entreprises en difficulté, selon la Confédération générale des Scop.

Cette question se pose d'autant plus fortement dans un contexte de hausse marquée des faillites d'entreprises. Près de 70 000 sociétés sont entrées en procédure judiciaire en 2025, un niveau historique. [Plus de 200 000 emplois étaient menacés ou supprimés](#) à la fin de l'année.

Sur le même thème



[Fatima Bellaredj, représentante de la fédération des Scop : face aux défaillances d'entreprises, « donnez aux coopératives de salariés l'accès aux financements »](#)

Les faillites touchent désormais tous les secteurs : l'industrie, notamment l'automobile, la chimie ou les énergies renouvelables, mais aussi le commerce, le bâtiment et les services. Face

à cette situation, les coopératives apparaissent pour certains comme une alternative, mais leur mise en place se heurte encore à de nombreux obstacles.

Pour un véritable droit de reprise pour les salariés

La proposition de loi entend d'abord renforcer les droits des travailleurs face à la vente de leur entreprise. Elle prévoit la création d'un droit de préemption des salariés dans les entreprises de moins de 250 salariés appartenant à des secteurs stratégiques (défense, acier, chimie...).

« Concrètement, lorsqu'un employeur trouve un acquéreur, il devrait informer les salariés du prix et des conditions de vente, détaille le député LFI. Ces derniers disposeraient alors de quatre mois pour présenter un projet de reprise coopérative et se substituer à l'acheteur initial. »

Le texte vise également à renforcer l'obligation d'information des salariés sur les [projets de transmission d'entreprise](#), en introduisant des sanctions en cas de non-respect par l'employeur. *« Les salariés ont dans les faits le droit depuis la loi relative à l'économie sociale et solidaire en 2014 de demander l'accès aux données sociales, mais dès qu'il n'y a pas de sanction, on s'assoit dessus, déplore Sandy Penne, responsable de l'économie sociale et solidaire à la CGT. Cette obligation sera désormais réelle, factuelle et surtout contestable devant les tribunaux. »*

Sur le même thème



[Plus de 120 000 emplois menacés ou supprimés : ArcelorMittal, Vencorex, Bosch, Arc France...
Le gouvernement piégé par la crise de l'industrie](#)

Une évolution qui aurait pu changer la donne pour les salariés de [l'usine métallurgique d'Ancerville](#), aujourd'hui Scop La Meusienne, dans la Meuse. À leur retour de vacances, ils apprennent brutalement que leur entreprise, spécialisée dans la fabrication de tubes soudés en acier inoxydable, va fermer en fin de semaine.

« Un coup de massue », décrivaient-ils. Finalement, une équipe d'une dizaine de salariés se constitue, accompagnée par la Confédération générale des Scoop. En quarante-deux jours, ils doivent monter un plan de reprise et convaincre leurs collègues de s'associer à l'aventure, en investissant 15 % de leurs indemnités dans des parts de la Scop, *« un choix loin d'aller de soi »,* insistaient-ils.

L'accès au financement, principal obstacle

Car les salariés qui souhaitent reprendre leur entreprise doivent souvent commencer par investir leurs propres économies. Dans de nombreux cas, ce sont leurs [indemnités de licenciement](#) qui servent de premier capital. Dans une coopérative, les salariés coopérateurs doivent, en effet, rester majoritaires, détenant au moins 51 % du capital et 65 % des droits de vote.

Mais une fois ce premier effort consenti, trouver des financements extérieurs reste souvent difficile. L'exemple [de la Scop-TI](#) (Bouches-du-Rhône) illustre ces difficultés. Cinquante-huit salariés ont investi 177 000 euros issus de leurs indemnités de licenciement lors de la reprise de l'usine Fralib, fabricante du thé Éléphant intégrée au groupe Unilever.

Après 1336 jours de grève et de batailles politiques – de Nicolas Sarkozy à François Hollande –, l'État impose à la communauté urbaine de Marseille le rachat des locaux, puis la cession à l'euro symbolique de machines estimées à 7 millions d'euros.

Le 28 mai 2014, [un protocole de fin de conflit est signé](#) : Unilever accepte finalement de verser 2,85 millions d'euros à la nouvelle coopérative. « *La seule subvention que nous avons obtenue ensuite en quinze ans avec le conseil régional, nous l'avons signée en 2022 et toujours pas touchée* », explique Olivier Leberquier, président de la coopérative.

Sur le même thème



[Des Fralib aux Scop-TI : 10 ans qu'ils défient le géant Unilever](#)

La coopérative a atteint l'équilibre financier en 2020, mais, depuis, les salariés-coopérateurs ont subi les effets de la crise sanitaire et économique. « *Lorsqu'on porte un modèle économique qui met les femmes et les hommes au cœur du projet, c'est plus compliqué d'obtenir des financements* », assure le président de la coopérative.

Pour lever cet obstacle, Matthias Tavel propose la création d'un fonds de développement coopératif, placé auprès de la Caisse des dépôts. « *L'objectif serait de financer les projets de reprise, de création ou de transformation d'entreprises en coopératives* », déclare-t-il.

Une proposition défendue depuis plusieurs années par la Confédération générale des Scop. « *Elle a déjà été adoptée à deux reprises par l'Assemblée nationale, rappelle sa déléguée générale, Fatima Bellaredj. Nous espérons qu'elle sera inscrite dans le prochain budget... les fonds propres constituent aujourd'hui le principal manque pour les projets coopératifs.* »

Taxer les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros

Les salariés [du fabricant de verre Duralux](#) ont dû se battre jusqu'au dernier moment pour réunir les financements nécessaires à la reprise sous forme coopérative. Un industriel concurrent, Tourres et Cie, avançait un projet prévoyant la suppression de cinquante emplois, contre aucun dans le projet des salariés, tout en bénéficiant d'un soutien public de 7 millions d'euros. Face à cela, le ministère de l'Économie avait proposé seulement 400 000 euros à la Scop.

Pour alimenter le fonds coopératif, Matthias Tavel propose ainsi une taxe différentielle sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, « *inspirée des propositions de [l'économiste Gabriel Zucman](#)* ».

Sur le même thème



[« Aujourd'hui, nous taxons les riches » : à New York, Zohran Mamdani taxe les logements de luxe inoccupés](#)

« *L'objectif serait de limiter [l'optimisation fiscale](#) tout en mobilisant une partie des grandes fortunes pour soutenir l'économie productive* », affirme l'élus insoumis. La proposition de loi entend ainsi corriger « *les discriminations d'accès aux financements publics* ».

Actuellement, les salariés qui reprennent leur entreprise ne peuvent pas bénéficier des prêts de transmission de Bpifrance, pourtant accessibles aux repreneurs traditionnels. « *Soit on aide toutes les entreprises, y compris les coopératives, soit on n'aide personne* », insiste Fatima Bellaredj.

La méfiance persistante des tribunaux de commerce

Mais même lorsque les salariés parviennent à monter un projet solide, ils doivent encore convaincre les tribunaux de commerce. « *Et souvent, lorsque deux offres de reprise s'affrontent, la coopérative est systématiquement déboutée, même si elle sauve plus d'emplois* », s'exaspère Sandy Penne. Pour Matthias Tavel, il existe une « *méfiance structurelle* » envers les reprises par les salariés, « *notamment dans les petits tribunaux de commerce* ».

L'exemple de l'entreprise chimique Vencorex, située au Pont-de-Claix près de Grenoble, en témoigne. Placée en redressement judiciaire, la société employait 464 salariés. Face au risque de démantèlement du site, les travailleurs se mobilisent pendant soixante-quatre jours de grève

et élaborent un projet de reprise sous forme de Scic, associant salariés, collectivités locales et partenaires industriels.

Sur le même thème



[Vencorex : la coopérative, dernier espoir des salariés](#)

Le projet prévoit l'entrée de 45 salariés au capital et bénéficie du soutien financier de plusieurs collectivités locales. *« Au dernier moment, un industriel indien se déclare prêt à investir 40 millions d'euros, témoigne Séverine Dejoux, ancienne déléguée CGT et porteuse du projet coopératif. Face à autant de soutien, l'État a dû s'engager à apporter la moitié du financement. »* Malgré cela, [le tribunal de commerce privilégie une offre concurrente d'un groupe chinois](#), qui prévoit de reprendre un seul atelier et 25 salariés, entraînant la liquidation du site et le licenciement des employés.

Pour éviter ce type de situation, la proposition de loi introduit un « *droit de préférence salarial* ». *« Lorsque deux projets présentent des garanties équivalentes, le tribunal devrait privilégier celui porté par les salariés »,* prescrit-elle. Et lorsque la fermeture d'un site industriel est envisagée dans le cadre de la loi Florange, *« la reprise par les salariés devrait être priorisée ».*

« Les salariés connaissent leur entreprise mieux que quiconque : les machines, les clients, les savoir-faire et les besoins du territoire, conclut Matthias Tavel. À l'heure d'une désindustrialisation préoccupante, préserver la souveraineté industrielle de la France passe par ce modèle vertueux et plus démocratique. »

Aux côtés de celles et ceux qui luttent !

L'urgence sociale, c'est chaque jour la priorité de *l'Humanité*.

- En exposant la violence patronale.
- En montrant ce que vivent celles et ceux qui travaillent et ceux qui aspirent à le faire.
- En donnant des clés de compréhension et des outils aux salarié.es pour se défendre contre les politiques ultralibérales qui dégradent leur qualité de vie.

Vous connaissez d'autres médias qui font ça ?

[Je veux en savoir plus !](#)